

Frelons asiatiques : vigilance face aux nids

Publié le 27.04.2021

Chaque année avec le retour du printemps et l'arrivée des beaux-jours, les reines de frelons asiatiques commencent à installer leurs nids. Afin de faciliter la destruction des nids et prévenir les attaques, le mieux est d'intervenir le plus tôt possible.

Espèce invasive, le frelon asiatique est arrivé en France il y a seulement une quinzaine d'année, en 2004. Désormais présent sur les 2/3 du territoire et dans de nombreux pays européens, l'insecte colonise de plus en plus de milieux et **pose des problèmes à la fois environnementaux** (prédation des autres espèces d'insectes engendrant des menaces sur la biodiversité), **sanitaires** (piqûres très douloureuses, parfois mortelles) **et économiques** (notamment pour la filière apicole).

Le printemps correspond au moment de l'année où les reines sortent de leur hibernage et commencent à construire un nid pouvant abriter une future colonie. Le frelon asiatique s'installe dans tous types d'endroits, souvent à l'abri de la lumière trop vive, **dans des buissons ou des haies, dans les arbres, sous les toitures des maisons ou les appentis de cabanes de jardin...**

Destruction des nids

Ces nids primaires, gros comme une balle de ping-pong, grossissent progressivement jusqu'à devenir une structure de la taille d'un melon vers la mi-juin. S'ils passent souvent inaperçus à cette période de l'année, **c'est pourtant à cette saison que leur destruction, nécessaire pour éviter à la colonie de se développer, est la plus aisée.** En détruisant un nid dès le printemps, on réduit l'impact de l'espèce sur les abeilles et on diminue le risque de piqûres.

Dans le cas où le nid de frelons se situe à votre domicile, il convient de faire appel à une entreprise spécialisée. **La destruction des nids n'est pas prise en charge par la Ville lorsque ceux-ci sont situés sur des terrains privés.**

En revanche, lorsqu'un nid est repéré sur l'espace public ou sur les espaces verts de la ville, il convient de le signaler aux services municipaux, **à la direction de la nature, des paysages et de l'espace public au 02 28 25 24 70.**

Dans l'actualité

[Opération "Ma rue en fleurs" : on vous dit tout !](#) (

[/Actualites/Amenagement/Operation-Ma-rue-en-fleurs-on-vous-dit-tout](#))

[Chenilles processionnaires : la Ville en action](#) (

[/Actualites/Amenagement/Chenilles-processionnaires-la-Ville-en-action](#))

[Bellevue : le vrac à portée de tous](#) ([/Actualites/Vie-associative/Bellevue-le-vrac-a-portee-de-tous](#))

[Participez au baromètre des villes marchables !](#) (

[/Actualites/Amenagement/Participez-au-barometre-des-villes-marchables](#))